

2024/2025
SCHOULBUET
FIT FIR
D'RENTRÉE!

BULLETIN SCOLAIRE 2024/2025
PRÊT POUR LA RENTRÉE!

RECKENG
OP DER MESS
ÉILENG
LAMPECH
PIISSENG
RIEDGEN
WICKRENG



Restez connectés

L'administration communale de Reckange-sur-Mess vous propose de nombreux moyens pour rester informé de l'actualité. Ils sont tous proposés à titre gratuit et vous faciliteront votre vie au quotidien. Voici un aperçu qui vous permet de choisir le moyen de communication qui vous convient le mieux.



Mat der CityApp Reckeng op der Mess
ass déi ganz Gemeng an Ärer Täsch.
*Avec la CityApp Reckange-sur-Mess,
toute la commune est dans votre poche!*



<http://reckeng.schoul.lu>

- + tout l'univers de l'école Kleesenberg en quelques clics
- + mise à jour régulière effectuée par les enseignants.es
- + lien permanent entre enseignant.es, élèves et parents



www.reckange.lu

- + le détail de l'actualité
- + une médiathèque (formulaires et photos)
- + un aperçu des manifestations à venir
- + relie l'information aux loisirs

[Facebook.com/reckangemess](https://www.facebook.com/reckangemess)



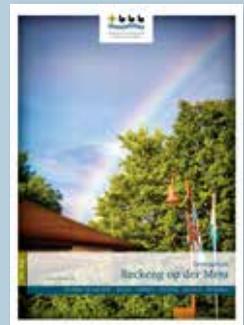
L'administration communale est présente sur Facebook. Ce moyen nous permet de donner un aperçu de l'actualité au quotidien et de partager des moments conviviaux, mais également des informations utiles (changement des heures d'ouverture, chantiers en cours, des manifestations à venir) et d'informer les utilisateurs d'une mise à jour du site www.reckange.lu.

- + un aperçu de l'actualité en quelques mots
- + informations du type «loisir»
- + notifications sur des mises à jour du site internet
- + des informations urgentes en temps réel

Le «Gemengebuet»

Il s'agit du bulletin communal distribué à tous les ménages des localités de la commune de Reckange-sur-Mess. Sur une quarantaine de pages, vous trouverez le détail des séances du conseil communal, les avis officiels, les résultats des analyses de l'eau potable ainsi que toutes sortes d'actualités au niveau communal. Chaque édition dispose d'un agenda complet avec tous les interlocuteurs, ainsi que d'un extrait du calendrier des manifestations.

- + le détail de l'actualité politique
- + les avis officiels
- + distribué 4 fois par an à tous les ménages
- + disponible en format digital sur reckange.lu



Impressum

Editeur responsable: Administration Communale de Reckange-sur-Mess

Photos et Contenu:

Personnel Enseignant, APERM, Elterevertrieeder, Maison Relais, A.C. Reckange-sur-Mess

Mise en page: Julien Primout

Imprimé à 1.250 exemplaires sur du papier Circle offset recyclé



Impression: Imprimerie Ossa • 46, rue Gabriel Lippmann • Parc d'activités Syrdall • L-6947 Niederanven

Le mot du bourgmestre



Carlo Muller
bourgmestre

Chers parents, chers élèves,

vous tenez en vos mains l'édition 2024/2025 du bulletin scolaire, un allié important pour vos préparatifs de la rentrée et pour votre organisation tout au long de l'année scolaire.

Dès cette rentrée, nous pourrons enfin investir les lieux du tout nouveau bâtiment de la maison relais. Elèves, parents, pédagogues, riverains ... nous aurons mis votre patience à rude épreuve et nous voudrions encore une fois vous remercier pour la confiance que vous nous avez témoignée tout au long de ce projet d'envergure, riche en rebondissements. Nous vous ouvrons maintenant les portes d'un bâtiment flambant neuf et convivial, à la pointe de la technologie. Pour rappel, ce nouveau bâtiment permettra non seulement d'accueillir tous les enfants actuellement inscrits dans la structure existente, mais aussi de faire face à une population en constante croissance, grâce à l'augmentation de sa capacité d'accueil. Le moins que l'on puisse dire, c'est que notre équipe pédagogique est motivée à souhait et impatiente de tourner la clé dans la serrure. À vous maintenant d'y pousser la porte! Rendez-vous en pages 30 à 31 de ce bulletin scolaire pour davantage d'informations.

Tournons-nous maintenant vers l'école fondamentale, où de nombreux changements nous attendent également. Le bâtiment jaune sera démolit et remplacé par un bâtiment plus moderne, plus pratique et, similaire à la maison relais, doté d'une capacité d'accueil permettant d'anticiper le futur avec sérénité. Cette démolition aura lieu dès les vacances de Pâques 2025. Pourquoi ce timing, me demanderez-vous? Et bien, c'est très simple: trois classes du bâtiment jaune seront relogées dans les salles laissées vacantes dans le bâtiment bleu, suite au déménagement de la maison relais dans ses nouveaux locaux. Il restera quatre classes à reloger pour garantir un enseignement fluide et sans interruptions. Il s'agit là de la capacité exacte des conteneurs situés sur le campus, qui eux avaient déjà servi à pallier le manque de places au sein de l'ancienne maison relais. Réinvestir les conteneurs permettra une utilisation pérenne de cette structure provisoire. Prévoir la démolition du bâtiment jaune à tout autre moment impliquerait, sans aucun doute, le déplacement davantage de classes, sans solution adéquate de relogement. Nous veillerons évidemment à protéger les élèves et les enseignants d'un maximum de désagréments et nous comptons sur votre compréhension, chers parents, pour mener à bien ce projet.

Pour finir, je me permets de rappeler aux automobilistes que, dès la rentrée, il y aura davantage d'enfants dans les rues, qu'il fera jour moins longtemps et plus rapidement nuit. Nous appelons à toute votre vigilance sur le chemin de l'école. Dans ce contexte, permettez-nous de vivement vous encourager à opter pour les transports scolaires gratuits.

Je souhaite à tous les élèves et au personnel enseignant une année scolaire 2024/2025 couronnée de succès et à vous, chers parents, une bonne lecture de ce bulletin scolaire.



Chers parents,



ce bulletin scolaire nous permet de rassembler bon nombre d'informations sur la vie scolaire, susceptibles de vous intéresser tout au long de l'année scolaire 2024/2025. En espérant que ce *Schoulbuet* vous serve de guide utile, nous souhaitons à vous et à vos enfants une année scolaire fructueuse.

Le personnel enseignant de Reckange-sur-Mess



Ecole bleue:

- Cycle 1 précoce A
Christophe Diane & Gudendorff Carole
- Cycle 1 précoce B Schmit Anne /
Schoder Michelle & Melo Sandy
- Cycle 1.1 & 1.2 A Pütz Michèle
- Cycle 1.1 & 1.2 B Weber Martine
- Cycle 1.1 & 1.2 C Schumann Josiane
- Cycle 1.1 & 1.2 D Diederich Nancy
- Cycle 3.2 A Wagner Martine / Bosa Lisa
- Cycle 3.2 B Meysembourg Max
- Cycle 4.1 A Bräuer Tim
- Cycle 4.1 B Calamida Giulia
- Cycle 4.2 A Peters Martine / Dahm Fabienne
- Cycle 4.2 B Lonien Corinne / Michels Isabelle
- I-EBS Marson Christine



Ecole jaune:

- Cycle 2.1 A Bonaria Jacquie
- Cycle 2.1 B Ueberschlag Simone
- Cycle 2.1 C Hoeltgen Stéphanie
- Cycle 2.2 A Weber Nadine
- Cycle 2.2 B Olsem Fabien
- Cycle 3.1 A Oestreicher Myriam
- Cycle 3.1 B Scheiwen Cheryll

Toute l'actualité au cours de l'année:
<http://reckeng.schoul.lu>

Sommaire

Index	page
Restez connectés / Impressum	2
Mot du bourgmestre	3
Introduction	4
✂ Transport scolaire 2024/2025	6-7
✂ Calendrier scolaire	8
Quelques règles pour les enfants, les enseignants et les parents pour rendre la cohabitation plus agréable	9
Pas de portables/smartwatches dans les écoles	9
Rentrée des classes 2024/2025	10
Horaire des classes de l'école fondamentale	10
Surveillance	10
Accès à l'école	10
Annuaire scolaire	11
Les différents organes de l'enseignement fondamental	12-14
Nos équipes pédagogiques	15
Présentation des différents cycles	16
Cycle 1 précoce	16
Cycle 1 et le plurilinguisme	16
Cycle 2, 3 et 4	16
Impressions de l'année 2023/2024: activités pédagogiques	17-20
02.12.2024 - Le marché de Noël	21
Le sport à l'école	22
Le conseil des élèves de l'école de Reckange	23
Départ des élèves du cycle 4.2	24
Obligation scolaire	24
Absences / Excuses	25
✂ Formulaire: Excuse / Libération de cours	25
✂ Formulaire: Demande de dispense de suivre les cours	26
Distribution gratuite de lait et fruits	27
Bibliothèque scolaire	27
Plan de développement scolaire	27
Le bilan intermédiaire cycles 1 à 4	28
Le bilan de fin de cycle	28
Procédure d'orientation au cycle 4	28
Sécurité - Santé	29
Présentation de la nouvelle Maison Relais	30-31
Les écrans en famille avec BeeSecure	32
Semaine de projet Cirque avec ZappZarap - Appel aux parents	33
De séchere Schoulwee	33
Mol nach emol - Donner une deuxième vie au matériel scolaire	34-35



Transport scolaire 2024/2025

Horaires du transport scolaire



L'Administration communale invite tous les parents d'élèves à profiter du service de transport scolaire gratuit.

Nos accompagnatrices des bus



Diedrich Cindy

621 78 86 59

Schumann Joëlle

621 20 90 10

Lupascu Liliana

621 20 31 21

Nous tenons à vous informer que la mission du personnel surveillant du transport scolaire se limite à la surveillance de la discipline dans le bus et du contrôle de descente du bus des enfants.

Le transport scolaire est disponible pour tous les enfants, du cycle 1 précoce au cycle 4.2. Nous voulons attirer votre attention sur des problèmes de parking aux alentours de l'école. Nous vous invitons de profiter du bus scolaire ou de venir chercher votre enfant à pied. Si ce n'est pas possible, veuillez-vous garer dans les rues proches de l'école



aux endroits autorisés ou profiter de la zone «KISS & GO». Il est clair que l'emplacement défini comme aire «KISS & GO» est à utiliser exclusivement pour l'embarquement et le débarquement des élèves pendant la durée de cette manœuvre. Il est donc interdit de s'y garer pour aller chercher son enfant à l'école.

Règles de conduite à respecter

Les parents sont tenus d'inviter leur enfant à se conformer aux instructions du personnel de surveillance et des chauffeurs de bus.

Mesures prises en cas de non-respect

Les sanctions sont prononcées et appliquées par le collège des bourgmestre et échevins, sur présentation d'un rapport écrit de l'accompagnatrice.

En fonction du contexte ou des circonstances particulières, le collège des bourgmestre et échevins se donne toute latitude pour adapter la sanction à la gravité de la faute (par exemple une exclusion temporaire ou définitive du transport scolaire à l'encontre d'un élève).

Les exclusions du transport scolaire ne dispensent pas l'élève de l'obligation scolaire.

✂ Horaire du transport scolaire 2024/2025

MATIN • ALLER (lundi à vendredi)

BUS 1 (Wickrange/Ehlinge – Ecole)

Wickrange – rue du Bois	7h28
Ehlinge – rue du Centre	7h32
Ehlinge – Um Buer	7h34
Reckange-sur-Mess – Ecole	7h40

MATIN • ALLER (lundi à vendredi)

BUS 2 (Ehlinge/Pissange/Limpach – Ecole)

Ehlinge – Am Brill	7h24
Pissange – Wäschbuer	7h28
Limpach – rue du Ruisseau	7h33
Reckange-sur-Mess – Ecole	7h40

MATIN • ALLER (lundi à vendredi)

BUS 3 (Reckange-sur-Mess/Roedgen – Ecole)

Reckange-sur-Mess – Réispelt	7h30
Roedgen – rue de Luxembourg	7h35
Reckange-sur-Mess – Ecole	7h40

MATIN • RETOUR (lundi à vendredi)

BUS 1 (Ecole – Wickrange/Ehlinge)

Reckange-sur-Mess – Ecole (arrivée)	11h55
Reckange-sur-Mess – Ecole (départ)	12h03
Wickrange – rue du Bois	12h09
Ehlinge – rue du Centre	12h11
Ehlinge – Um Buer	12h15

MATIN • RETOUR (lundi à vendredi)

BUS 2 (Ecole – Limpach/Pissange/Ehlinge)

Reckange-sur-Mess – Ecole (arrivée)	11h55
Reckange-sur-Mess – Ecole (départ)	12h03
Limpach – rue du Ruisseau	12h10
Pissange – Wäschbuer	12h15
Ehlinge – Am Brill	12h19

MATIN • RETOUR (lundi à vendredi)

BUS 3 (Ecole – Roedgen/Reckange-sur-Mess)

Reckange-sur-Mess – Ecole (arrivée)	11h55
Reckange-sur-Mess – Ecole (départ)	12h03
Roedgen – rue de Luxembourg	12h08
Reckange-sur-Mess – Réispelt	12h13

*

APRES-MIDI • ALLER (lu, me & ve)

BUS 1 (Wickrange/Ehlinge – Ecole)

Wickrange – rue du Bois	13h28
Ehlinge – rue du Centre	13h32
Ehlinge – Um Buer	13h34
Reckange-sur-Mess – Ecole	13h40

APRES-MIDI • RETOUR (lu, me & ve)

BUS 1 (Ecole – Wickrange/Ehlinge)

Reckange-sur-Mess – Ecole (arrivée)	15h35
Reckange-sur-Mess – Ecole (départ)	15h43
Wickrange – rue du Bois	15h49
Ehlinge – rue du Centre	15h51
Ehlinge – Um Buer	15h55

APRES-MIDI • ALLER (lu, me & ve)

BUS 2 (Ehlinge/Pissange/Limpach – Ecole)

Ehlinge – Am Brill	13h24
Pissange – Wäschbuer	13h28
Limpach – rue du Ruisseau	13h33
Reckange-sur-Mess – Ecole	13h40

APRES-MIDI • RETOUR (lu, me & ve)

BUS 2 (Ecole – Limpach/Pissange/Ehlinge)

Reckange-sur-Mess – Ecole (arrivée)	15h35
Reckange-sur-Mess – Ecole (départ)	15h43
Limpach – rue du Ruisseau	15h50
Pissange – Wäschbuer	15h55
Ehlinge – Am Brill	15h59

APRES-MIDI • ALLER (lu, me & ve)

BUS 3 (Reckange-sur-Mess/Roedgen – Ecole)

Reckange-sur-Mess – Réispelt	13h30
Roedgen – rue de Luxembourg	13h35
Reckange-sur-Mess – Ecole	13h40

APRES-MIDI • RETOUR (lu, me & ve)

BUS 3 (Ecole – Roedgen/Reckange-sur-Mess)

Reckange-sur-Mess – Ecole (arrivée)	15h35
Reckange-sur-Mess – Ecole (départ)	15h43
Roedgen – rue de Luxembourg	15h48
Reckange-sur-Mess – Réispelt	15h53

Les élèves du cycle 1 (précoce et préscolaire) arrivant en bus scolaire doivent être inscrits au service d'accueil de la Maison Relais. Le bus scolaire arrive à l'école à 7.50 heures et les classes du cycle 1 commencent à 8.10 heures. **Nous vous prions donc de penser à inscrire vos enfants au service d'accueil.**



Calendrier scolaire 2024/2025



Attention: Le jour de la rentrée (16 septembre 2024) il n'y aura pas de cours de natation pour la semaine A.

2025											
August	September	Oktober	November	Dezember	Januar	Februar	März	April	Mai	Juni	Juli
1 Do	1 So	1 Di	1 Fr	1 So	1 Mi	1 Sa	1 Sa	1 Di	1 Do	1 So	1 Di
2 Fr	2 Mo	2 Mi	2 Sa	2 Mo	2 Do	2 So	2 So	2 Mi	2 Fr	2 Mo	2 Mi
3 Sa	3 Di	3 Do	3 So	3 Di	3 Fr	3 Mo	3 Mo	3 Do	3 Sa	3 Di	3 Do
4 So	4 Mi	4 Fr	4 Mo	4 Mi	4 Sa	4 Di	4 Di	4 Fr	4 So	4 Mi	4 Fr
5 Mo	5 Do	5 Sa	5 Di	5 Do	5 So	5 Mi	5 Mi	5 Sa	5 Mo	5 Do	5 Sa
6 Di	6 Fr	6 So	6 Mi	6 Fr	6 Mo	6 Do	6 Do	6 So	6 Di	6 Fr	6 So
7 Mi	7 Sa	7 Mo	7 Do	7 Sa	7 Di	7 Fr	7 Fr	7 Mo	7 Mi	7 Sa	7 Mo
8 Do	8 So	8 Di	8 Fr	8 So	8 Mi	8 Sa	8 Sa	8 Di	8 Do	8 So	8 Di
9 Fr	9 Mo	9 Mi	9 Sa	9 Mo	9 Do	9 So	9 So	9 Mi	9 Fr	9 Mo	9 Mi
10 Sa	10 Di	10 Do	10 So	10 Di	10 Fr	10 Mo	10 Mo	10 Do	10 Sa	10 Di	10 Do
11 So	11 Mi	11 Fr	11 Mo	11 Mi	11 Sa	11 Di	11 Di	11 Fr	11 So	11 Mi	11 Fr
12 Mo	12 Do	12 Sa	12 Di	12 Do	12 So	12 Mi	12 Mi	12 Sa	12 Mo	12 Do	12 Sa
13 Di	13 Fr	13 So	13 Mi	13 Fr	13 Mo	13 Do	13 Do	13 So	13 Di	13 Fr	13 So
14 Mi	14 Sa	14 Mo	14 Di	14 Sa	14 Di	14 Fr	14 Fr	14 Mo	14 Mi	14 Sa	14 Mo
15 Do	15 So	15 Di	15 Fr	15 So	15 Mi	15 Sa	15 Sa	15 Di	15 Do	15 So	15 Di
16 Fr	16 Mo	16 Mi	16 Sa	16 Mo	16 Do	16 So	16 So	16 Mi	16 Fr	16 Mo	16 Mi
17 Sa	17 Di	17 Do	17 So	17 Di	17 Fr	17 Mo	17 Mo	17 Do	17 Sa	17 Di	17 Do
18 So	18 Mi	18 Fr	18 Mo	18 Mi	18 Sa	18 Di	18 Di	18 Fr	18 So	18 Mi	18 Fr
19 Mo	19 Do	19 Sa	19 Di	19 Do	19 So	19 Mi	19 Mi	19 Sa	19 Mo	19 Do	19 Sa
20 Di	20 Fr	20 So	20 Mi	20 Fr	20 Mo	20 Do	20 Do	20 So	20 Di	20 Fr	20 So
21 Mi	21 Sa	21 Mo	21 Do	21 Sa	21 Di	21 Fr	21 Fr	21 Mo	21 Mi	21 Sa	21 Mo
22 Do	22 So	22 Di	22 Fr	22 So	22 Mi	22 Sa	22 Sa	22 Di	22 Do	22 So	22 Di
23 Fr	23 Mo	23 Mi	23 Sa	23 Mo	23 Do	23 So	23 So	23 Mi	23 Fr	23 Mo	23 Mi
24 Sa	24 Di	24 Do	24 So	24 Di	24 Fr	24 Mo	24 Mo	24 Do	24 Sa	24 Di	24 Do
25 So	25 Mi	25 Fr	25 Mo	25 Mi	25 Sa	25 Di	25 Di	25 Fr	25 So	25 Mi	25 Fr
26 Mo	26 Do	26 Sa	26 Di	26 Do	26 So	26 Mi	26 Mi	26 Sa	26 Mo	26 Do	26 Sa
27 Di	27 Fr	27 So	27 Mi	27 Fr	27 Mo	27 Do	27 Do	27 So	27 Di	27 Fr	27 So
28 Mi	28 Sa	28 Mo	28 Do	28 Sa	28 Di	28 Fr	28 Fr	28 Mo	28 Mi	28 Sa	28 Mo
29 Do	29 So	29 Di	29 Fr	29 So	29 Mi	29 Do	29 Do	29 Di	29 Do	29 So	29 Di
30 Fr	30 Mo	30 Mi	30 Sa	30 Mo	30 Do	30 So	30 So	30 Mi	30 Fr	30 Mo	30 Mi
31 Sa	31 Di	31 Do	31 Do	31 Di	31 Fr	31 Mo	31 Mo	31 Do	31 Sa	31 Do	31 Do

vacances et congés

cycle 2-3 semaine B

cycle 2-3 semaine A

Quelques règles pour les enfants, les enseignants et les parents pour rendre la cohabitation plus agréable

Les objectifs de ces règles sont:

1. D'assumer un climat d'entente entre enfants, enseignants et parents à l'école.
2. De développer la tolérance, le respect et l'équité.

Pour les enfants:

1. Nous arrivons à l'heure à l'école.
2. Nous respectons notre matériel, celui des autres élèves et celui de l'école.
3. Nous maintenons la propreté du bâtiment et de la cour d'école et jetons nos déchets à la poubelle.
4. Nous nous respectons les uns les autres (camarades, enseignants et tous les adultes travaillant à l'école).
5. Nous ne volons rien à personne et nous ne mentons pas.

Pour les enseignants:

1. Nous créons une atmosphère dans laquelle chaque enfant se sent à l'aise pour apprendre et s'épanouir.
2. Nous transmettons aux enfants un savoir de base optimal pour leur vie future.
3. Nous respectons les enfants et leurs qualités diverses et agissons en fonction de leurs besoins.
4. Nous sommes ouverts au dialogue.

Pour les parents:

1. Nous veillons à ce que nos enfants arrivent à l'heure à l'école. Cumul de retards non excusés (au moins 50 minutes peuvent être comptabilisées comme 1 leçon non excusée)
2. Nous faisons en sorte que le matériel scolaire et les travaux de nos enfants soient en ordre et qu'ils n'oublient pas les affaires dont ils ont besoin pour les cours.
3. Si nos enfants manquent les cours ou ne participent pas au cours de gymnastique ou de natation, nous rédigeons une excuse à l'adresse du personnel enseignant. (A partir du 3^e jour d'absence, un certificat médical est nécessaire.)
4. Dans l'intérêt de nos enfants, nous travaillons en collaboration avec le personnel enseignant et nous les soutenons dans leurs efforts.

Pas de portables/smartwatches dans les écoles

Comme en cas d'urgence, les parents peuvent joindre les enseignants de leurs enfants par le téléphone de l'école, et comme les élèves peuvent joindre leurs parents ou un responsable par la même voie, il est interdit d'apporter des portables/smartwatches en classe, et ceci pour ne pas déranger le bon déroulement des leçons et pour empêcher une utilisation abusive. Une exception est faite pour les élèves fréquentant le cycle 4, si jamais un élève doit apporter son portable ou sa smartwatch, il le/les met dans une boîte au début du cours de la matinée et le récupère à la fin des cours.



Horaire scolaire 2024/2025

Tous les changements en un coup d'œil

Septembre

16

Rentrée des classes 2024/2025

La rentrée des classes du cycle 1 précoce aura lieu lundi, le 16 septembre 2024 à 8h10 jusqu'à 12h00 et, selon l'inscription, de 13h50 jusqu'à 15h40.

La rentrée des classes du cycle 1.1 et 1.2 aura lieu lundi, le 16 septembre 2024 à 8h10 jusqu'à 12h00 et de 13h50 jusqu'à 15h40.

La rentrée des classes des cycles 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 4.1 et 4.2 aura lieu lundi, le 16 septembre 2024 à 7h50 jusqu'à 11h55 et de 13h50 jusqu'à 15h40.

Une surveillance est assurée par des enseignants 10 minutes avant le début officiel des cours des classes des cycles 1 - 4, ainsi que 10 minutes après les heures de classe. Il est rappelé aux parents et aux élèves qu'il est défendu aux écoliers de quitter l'enceinte scolaire avant le commencement des classes sans l'autorisation préalable de la personne responsable de la surveillance. Pour ne pas entraver le début des cours, le personnel enseignant prie les parents de ne pas accompagner les enfants dans les bâtiments au début des cours.

Cycle 1 Précoce

Précoce - Groupe A

Lundi: 8h10 à 12h00 & 13h50 à 15h40

Mardi: 8h10 à 12h00

Mercredi: 8h10 à 12h00 & 13h50 à 15h40

Jedi: 8h10 à 12h00

Vendredi: 8h10 à 12h00 & 13h50 à 15h40

Précoce - Groupe B

Lundi: 8h10 à 12h00

Mardi: 8h10 à 12h00

Mercredi: 8h10 à 12h00

Jedi: 8h10 à 12h00

Vendredi: 8h10 à 12h00

Cycle 1.1 & 1.2

Lundi: 8h10 à 12h00 & 13h50 à 15h40

Mardi: 8h10 à 12h00

Mercredi: 8h10 à 12h00 & 13h50 à 15h40

Jedi: 8h10 à 12h00

Vendredi: 8h10 à 12h00 & 13h50 à 15h40

Cycle 2-4

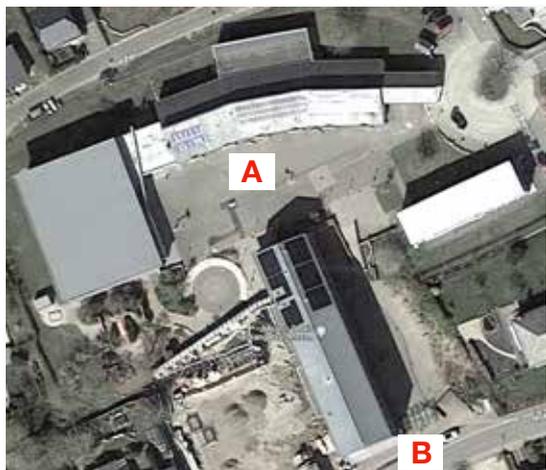
Lundi: 7h50 à 11h55 & 13h50 à 15h40

Mardi: 7h50 à 12h00

Mercredi: 7h50 à 11h55 & 13h50 à 15h40

Jedi: 7h50 à 12h00

Vendredi: 7h50 à 11h55 & 13h50 à 15h40



Pour des raisons évidentes de sécurité et de supervision, l'accès à l'école est réglementé :

Il est interdit aux parents de rejoindre la cour de récréation (A). L'accès est strictement réservé aux élèves du cycle 2 - 4 et au personnel.

Les parents accompagnant les élèves du cycle 1 n'ont accès au bâtiment scolaire que via la porte d'entrée se situant près de l'arrêt de bus (B).

Annuaire scolaire

Classe / Branche	Nom	N° téléphone	E-mail
Maison Relais	Sandy Molitor	26 37 12 70	relais.reckange@croix-rouge.lu
Cycle 1 précoce	Christophe Diane	26 37 12 50	diane.christophe@education.lu
Cycle 1 précoce	Gudendorff Carole	26 37 12 50	carole.gudendorff@education.lu
Cycle 1 précoce	Schmit Anne		anne.schmit@education.lu
Cycle 1 précoce	Schoder Michelle		michelle.schoder@education.lu
Cycle 1 précoce	Melo Sandy		sandy.melo@education.lu
Cycle 1.1 & 1.2	Pütz Michèle	26 37 12 20	michele.putz@education.lu
Cycle 1.1 & 1.2	Weber Martine	26 37 12 30	weber.martine@education.lu
Cycle 1.1 & 1.2	Schumann Josiane	26 37 12 40	josiane.vandesluis@education.lu
Cycle 1.1 & 1.2	Diederich Nancy		diederich.nancy@education.lu
Cycle 2.1	Bonaria Jacquie	26 37 12 35	jacqueline.bonaria@education.lu
Cycle 2.1	Ueberschlag Simone	26 37 12 34	simone.ueberschlag@education.lu
Cycle 2.1	Hoeltgen Stéphanie	26 37 12 44	stephanie.hoeltgen@education.lu
Cycle 2.2	Weber Nadine	26 37 12 31	nadine.weber@education.lu
Cycle 2.2	Olsem Fabien	26 37 12 33	fabien.olsem@education.lu
Cycle 3.1	Oestreicher Myriam	26 37 12 41	myriam.oestreicher@education.lu
Cycle 3.1	Scheiwen Cheryll	26 37 12 47	cheryll.scheiwen@education.lu
Cycle 3.2	Wagner Martine	26 37 12 26	martine.wagner@education.lu
Cycle 3.2	Bosa Lisa	26 37 12 26	lisa.bosa@education.lu
Cycle 3.2	Meysembourg Max	26 37 12 23	max.meysembourg@education.lu
Cycle 4.1	Bräuer Tim	26 37 12 24	tim.brauer@education.lu
Cycle 4.1	Calamida Giulia	26 37 12 25	giulia.calamida@education.lu
Cycle 4.2	Peters Martine	26 37 12 21	martine.peters@education.lu
Cycle 4.2	Dahm Fabienne	26 37 12 21	fabienne.dahm@education.lu
Cycle 4.2	Lonien Corinne	26 37 12 22	corinne.lonien@education.lu
Cycle 4.2	Michels Isabelle	26 37 12 22	isabelle.michels@education.lu
Enseignants intervenants et appui	Bernard Kim		kim.bernard@education.lu
	Pabst Nicole		nicole.pabst@education.lu
	Schoder Michelle		michelle.schoder@education.lu
	Cerqueira Vanessa		vanessa.cerqueira@education.lu
	Tosoroni Corinne		corinne.tosoroni@education.lu
Intervenants E-SEB	Loconte Aurora		aurora.loconte@education.lu
	Schoos Sandra		sandra.schoos@education.lu
Institutrice I-EBS	Marson Christine	26 37 12 47	christine.marson@education.lu
Direction de région Sanem	Secrétariat	247-65950	secretariat.sanem@men.lu
		247-65951	
Ligue médico - social		48 83 33-1	

*

La Maison des Jeunes de Reckange

**Eis sozial Medien
Nos réseaux sociaux**



SCAN ME



SCAN ME

Les différents organes de l'enseignement fondamental

1. Le comité d'école



Les missions du comité d'école

- Élaborer une proposition d'organisation scolaire de l'école en tenant compte du plan de développement scolaire.
- Élaborer un plan de développement scolaire (PDS) et participer à son évaluation.
- Élaborer une proposition sur la répartition du budget.
- Donner son avis sur toute question qui concerne le personnel de l'école ou sur lequel la commission scolaire le consulte.
- Déterminer les besoins en formation continue du personnel.
- Organiser la gestion du matériel didactique et informatique de l'école.
- Approuver l'utilisation du matériel didactique.

2. L'équipe pédagogique

Dans chaque école, le personnel enseignant et le personnel éducatif en charge des classes d'un même cycle constituent une équipe pédagogique. Le coordinateur de cycle assure les tâches de coordination et représente l'équipe.

Coordinatrices 2024/2025

Cycle 1: Schmit Anne • **Cycle 2:** Bonaria Jacquie • **Cycle 3:** Bosa Lisa • **Cycle 4:** Bernard Kim

Les missions de l'équipe pédagogique

- Organiser les apprentissages et les mesures de différenciation pour transporter au niveau des classes du cycle d'apprentissage les dispositions du plan d'études ainsi que les objectifs du PDS.
- Répartir les activités d'apprentissage et les heures d'appui en fonction des besoins des élèves du cycle d'apprentissage entre les membres de l'équipe.
- De se concerter, le cas échéant avec les autres équipes, sur le matériel didactique à utiliser et de le proposer pour approbation au comité d'école.
- D'élaborer en concertation avec les membres des équipes pédagogiques des cycles d'apprentissage précédent et subséquent concernés des stratégies de prise en charge continue pour les élèves qui présentent une avance ou un retard par rapport aux compétences à développer dans le temps imparti.
- De se concerter avec des représentants de l'équipe multi- professionnelle pour organiser l'encadrement des élèves bénéficiant d'un plan de prise en charge individualisé et pour assurer le suivi.
- De se concerter avec des membres du personnel de la maison relais afin d'assurer la cohérence des apprentissages.

3. La direction de l'enseignement fondamental de la région Sanem

L'équipe de la Direction de l'Enseignement fondamental, Région Sanem, qui se compose des membres sous-mentionnés, assure la gestion administrative et la surveillance pédagogique de l'école fondamentale de la commune de Reckange-sur-Mess.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Direction de l'enseignement fondamental -
Région 5

Directeur: Kloos Philippe
Directeur adjoint: Claus Paul
Directrice adjointe: Garofalo Véronique
Directrice adjointe EBS: Kuffer Lyne

Adresse & contact:

3, rue de la Fontaine • L-4364 Esch-sur-Alzette (Belval) • Tel: 247-65 950 • E-Mail: secretariat.sanem@men.lu

Les élèves à besoins spécifiques (EBS)

Pour les élèves qui, en raison de leurs particularités mentales, émotionnelles, sensorielles ou motrices, ne peuvent suivre l'enseignement ordinaire, la loi prévoit un dispositif à trois niveaux :

- **au niveau local**, dans les écoles : instituteurs spécialisés (**I-EBS**), démarches d'inclusion et d'adaptations pédagogiques

L'intervention locale est consignée dans un plan de **projet personnalisé d'apprentissage et d'accompagnement (PPAA)**.

- au niveau régional, dans les Directions de région : La prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques est placée sous la responsabilité des Directions de l'Enseignement fondamental.

La prise en charge adéquate de l'élève à besoins spécifiques est définie par la **Commission d'inclusion (CI)**.

Une équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques composée de psychologues et pédagogues (ESEB-diagnostic) conseille les parents, les enseignants et peut organiser une prise en charge ambulatoire, prestée par des éducateurs (ESEB- assistance).

L'intervention autour de l'enfant est consignée dans un **plan de prise en charge individualisé (PPCI)** et soumis aux parents pour accord.

- **au niveau national**, dans une école ou un **Centre de compétences** spécialisé.

Sur base d'un dossier-CI et d'un diagnostic spécialisé, la **Commission Nationale d'Inclusion (CNI)** propose la prise en charge d'un enfant ou d'un jeune à besoins éducatifs spécifiques par un ou plusieurs Centres de compétences.

Contacts :

KUFFER Lyne
SOULIÉ Jean-Marc
SCHENTEN Manou

Directrice adjointe EBS
Secrétaire CI
Secrétaire CI

lyne.kuffer@men.lu
jean-marc.soulie@men.lu
manou.schenten@men.lu



4. La commission scolaire

Président: Tolksdorf Christian • **Secrétaire:** Koroglanoglou Savas

Membres: Molitor Sandy, Muller Stéphanie, Nuss Sandy, Weber Anne

Membres du comité d'école: Schmit Anne, Peters Martine

Membres des représentants des parents d'élèves : Castellani Sarah, Kerschen Danielle

Les missions de la commission scolaire

- Coordonner les propositions concernant l'organisation des écoles et du plan de réussite scolaire et formuler un avis pour le conseil communal ;
- Faire le suivi de la mise en œuvre de l'organisation scolaire et du plan de réussite scolaire ;
- Promouvoir les mesures d'encadrement périscolaire en favorisant l'information, les échanges et la concertation entre les parents, le personnel intervenant dans les écoles et les services et organismes assurant la prise en charge des élèves en dehors de l'horaire scolaire normal ;
- Émettre un avis sur les rapports établis par l'Agence pour le Développement de la qualité de l'enseignement des écoles et de porter à la connaissance du collège des bourgmestre et échevins tout ce qu'elle juge utile ou préjudiciable aux intérêts de l'enseignement fondamental.

Le directeur de région assiste obligatoirement aux séances de la commission scolaire consacrées à l'organisation scolaire. Il est également invité aux autres séances.

5. Les représentants des parents

Les membres des représentants des parents: Castellani Sarah, Hoffmann Sandy,
Goedert Szilvia, Kerschen Danielle

Les missions des représentants des parents:

Sur convocation du président du comité d'école ainsi que chaque fois qu'ils en font la demande, les représentants des parents se réunissent avec le comité d'école, pour

- discuter, et le cas échéant, amender et compléter la proposition d'organisation de l'école ainsi que le plan de réussite scolaire élaborés par le comité d'école ;
- organiser les réunions et manifestations communes des partenaires scolaires ;
- formuler, en y associant les élèves, des propositions sur toutes les questions en relation avec l'organisation de la vie scolaire.

Mots des représentants des parents à l'adresse des parents:

Les représentants des parents organisent dans une atmosphère conviviale trois rencontres d'échange informelles, **à savoir le vendredi 18 octobre 2024, le vendredi 7 février 2025 et le vendredi 16 mai 2025 à 19.00 heures**. Le lieu de rencontre vous sera communiqué en temps utile. Tous ceux et celles qui désirent profiter de cette occasion pour discuter de l'éducation de leurs enfants et partager ses préoccupations sont les bienvenus. De plus, n'hésitez pas à contacter les représentants des parents à tout moment par mail: elterevertrieder@reckange.lu

6. APERM

L'APERM, l'association des parents d'élèves de Reckange-sur-Mess, organise des manifestations et activités scolaires et parascolaires en collaboration avec les enseignants (organisation de la coupe scolaire pour le cycle 4, organisation de la fête scolaire, ...) et contribue, dans la mesure du possible, au financement de manifestations, activités ou projets scolaires (atelier de bande dessinée, lecture d'auteurs dans les classes, mobilier pour la bibliothèque et la maison relais, vélos pour le cycle 1, ...).

Si vous avez envie de vous engager ou de nous aider occasionnellement, contactez-nous via l'adresse email contact.aperm@gmail.com

Nos équipes pédagogiques

Cycle 1



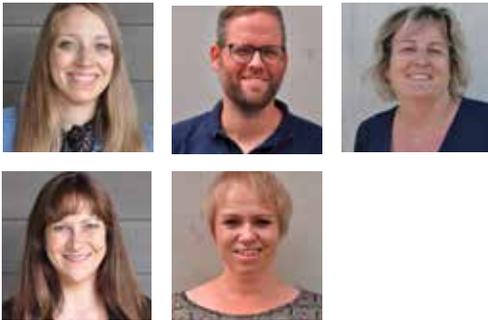
De g. à dr. :
 Christophe Diane,
 Gudendorff Carole,
 Schmit Anne,
 Schoder Michelle,
 Melo Sandy,
 Pütz Michèle,
 Weber Martine,
 Schumann Josiane,
 Nancy Diederich

Cycle 2



De gauche à droite :
 Weber Nadine, Olsem Fabien, Bonaria Jacquie,
 Ueberschlag Simone, Hoeltgen Stéphanie

Cycle 3



De gauche à droite :
 Bosa Lisa, Meysembourg Max, Oestreicher Myriam,
 Scheiwen Cheryll, Wagner Martine

Cycle 4



De gauche à droite :
 Peters Martine, Dahm Fabienne, Lonien Corinne,
 Michels Isabelle, Calamida Giulia, Bräuer Tim

Chers parents, les titulaires de classe sont toujours à votre écoute, n'hésitez pas à accepter cette offre en cas de problèmes.
 Le titulaire de classe doit toujours être votre première personne de contact.



Enseignants intervenants et appui



De gauche à droite : Bernard Kim, Pabst Nicole, Cerqueira Vanessa, Schoder Michelle, Meysembourg Max, Tosoroni Corinne

Intervenant I-EBS



Marson Christine

Notre école dispose d'une institutrice spécialisée I-EBS. Cette enseignante a pour mission d'assurer et de coordonner l'assistance et la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques. L'accompagnement se fait selon une approche inclusive, en concertation avec les équipes pédagogiques et en collaboration étroite avec les titulaires de classe.

Intervenants E-SEB



Schoos Sandra & Loconte Aurora

Les éducatrices graduées de l'équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB) ont pour mission d'assurer, en collaboration avec les écoles et les instituteurs, la prise en charge des élèves à besoins, si la prise en charge par l'école n'est pas suffisante. La commission d'inclusion (CI) définit la forme de prise en charge.

Présentation des différents cycles

• Cycle 1 précoce

Chaque enfant âgé de trois ans révolus avant le premier septembre 2024 peut être admis dans une classe de l'éducation précoce. Il n'y a pas d'admission en cours de l'année (sauf déménagement). Bien que l'éducation précoce fasse partie du système scolaire, l'inscription est facultative. En classe, les enfants sont encadrés par une équipe pédagogique et éducative. Celle-ci est constituée par une institutrice de l'enseignement préscolaire et une éducatrice.



Les objectifs principaux de l'éducation précoce sont :

- l'intégration sociale
- la langue luxembourgeoise
- le passage harmonieux à la vie scolaire



• Cycle 1 et le plurilinguisme

Chaque enfant ayant atteint l'âge de 4 ans révolus avant le premier septembre 2024 est soumis à l'obligation scolaire et doit suivre l'éducation préscolaire.

Dans le contexte plurilingue particulier du Luxembourg, un des objectifs prioritaires de l'éducation du cycle 1 consiste dans le développement de la langue luxembourgeoise. Il s'agit de la langue de communication commune et elle constitue un apport important pour la socialisation et l'intégration des enfants. Le luxembourgeois facilite aussi l'apprentissage ultérieur de la langue allemande dans laquelle se fait l'enseignement de l'écriture et de la lecture dès la 1ère année d'études primaires (cycle 2.1). L'initiation à la langue française s'ajoute aussi aux missions du cycle 1, par le biais d'activités ludiques comme des chansons, des comptines, et de petites histoires.

• Cycles 2, 3 et 4

En principe chaque enfant ayant 6 ans révolus avant le premier septembre 2024 doit suivre les cours de l'enseignement primaire.

Les deuxième, troisième et quatrième cycle de l'enseignement fondamental comprennent les domaines de développement et d'apprentissage suivants : l'alphabétisation, les langues allemande, française et luxembourgeoise, ainsi que l'ouverture aux langues ; les mathématiques ; l'éveil aux sciences et les sciences humaines et naturelles; l'expression corporelle, la psychomotricité, les sports et la santé ; l'éveil à l'esthétique, à la création et à la musique et la vie et société.



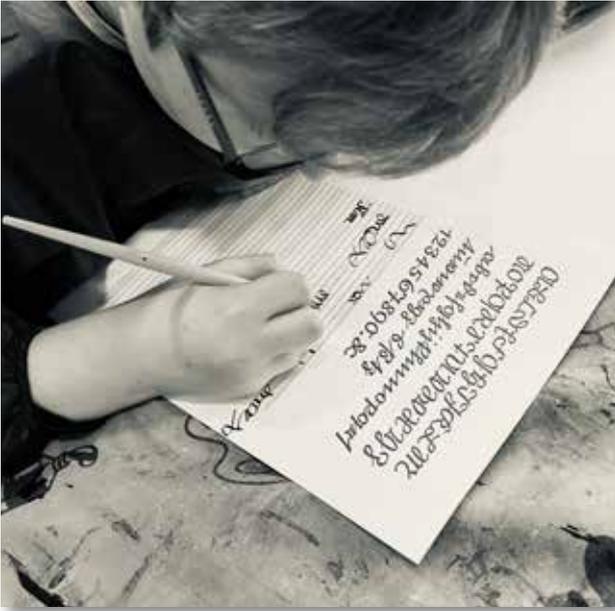
Impressions de l'année 2023/2024

Activités pédagogiques











02.12.2023

Le Marché de Noël

L'école fondamentale a fait partie intégrante du traditionnel Marché de Noël organisé par la commune de Reckange-sur-Mess. Elle a proposé deux stands différents: l'un avec des petits cadeaux fait main pour petits et grands, et l'autre avec tout un tas de trucs, de machins chouettes et de bidules créés par les enfants, réservés aux enfants. Une participation haute en couleurs pour le plus grand plaisir des visiteurs.



Le sport est école de vie



14 juin 2024 - La journée du sport,
sous le signe «Ninja Warriors» pour les cycles 1 à 4.

✱



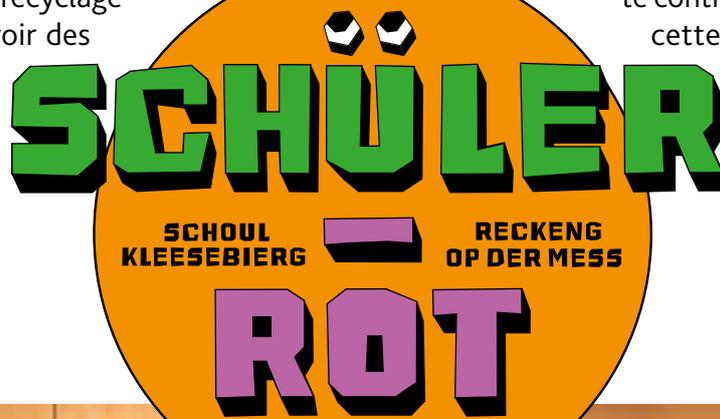
11 juillet 2024 - Tournoi de basketball,
organisé par les élèves du cycle 4.2 pour celles et ceux des cycles 3.2 à 4.2.

Le conseil des élèves s'est agrandi suite à une proposition de la commune. Depuis cette année il y a un représentant de chaque classe à partir du C.2.2 dans la classe. Les enfants seront encadrés par 3 enseignant.e.s. Les membres du conseil des élèves ont été élu en octobre 2023: Maily et Fynn (C.2.2), Anahi et Michel (C.3.1), Phil et Mathis (C.4.1), Laura et Lou (C.4.1), Liv et le président Philippe (C.4.2).

tation sur les différents projets et l'ont présenté dans chaque classe. L'inventaire et une nouvelle organisation des jeux de récréation ont été établis. De plus, un nouvel hôtel à insectes sur le site du jardin scolaire a été rempli par le comité et deux autres hôtels - près de la Maison Relais et à Wickrange - vont suivre pendant les prochaines années.

Le conseil des élèves a fait une visite au sein du centre de recyclage SIVEC pour promouvoir des projets qui favorisent une deuxième vie du matériel scolaire. Les membres ont fait une présen-

Dès la rentrée 2024/2025, le comité continuera de travailler dans cette formation jusqu'aux prochaines élections. Certains membres seront des conseillers pour le prochain conseil.





Départ des élèves du cycle 4.2



Pour les élèves du cycle 4.2 de l'année scolaire 2023-2024, le 15 juillet 2024 était le dernier jour de classe dans l'école fondamentale.

A la rentrée scolaire, ils commenceront une nouvelle étape importante de leur vie dans l'enseignement secondaire. Nous leur souhaitons beaucoup de succès pour leur avenir.



*

Obligation scolaire

La fréquentation d'une classe du cycle 1.1 est obligatoire pour tout enfant âgé de quatre ans révolus avant le 1^{er} septembre de l'année en cours.

Absences

Si un enfant ne peut fréquenter l'école pour cause de maladie ou pour une autre raison, il est indispensable d'en informer le personnel enseignant dans les meilleurs délais.

L'obligation de la remise d'une excuse écrite par après reste maintenue. Pour toute absence à partir de trois jours due à une maladie, l'élève devra présenter un certificat médical.

Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents :

- par l'instituteur pour une durée ne dépassant pas une journée ;
- par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée.

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

Le personnel enseignant n'est pas en mesure d'excuser des absences dues à une prolongation des vacances. Les parents sont priés de planifier leurs vacances et leurs loisirs familiaux en fonction des vacances scolaires afin de ne pas perturber l'enseignement obligatoire.



Excuse

Par la présente, je soussigné(e) _____ vous demande d'excuser
l'absence de ma fille / mon fils _____ pour le jour / la période
du _____ au _____ 20__.

Cause: _____

Elle/Il s'efforcera de rattraper la matière des cours ratés.

date

nom et signature (père/mère/tuteur)

Des dispenses de suivre les cours, activités et stages obligatoires peuvent être accordées, sur demande, pour cause d'événement important de famille, d'activité culturelle, d'activité sportive, d'activité de bienfaisance ou d'activité civique. La demande écrite et motivée doit être présentée par les personnes titulaires de l'autorité parentale au plus tard trois jours ouvrés avant le début de l'absence sollicitée. (voir page suivante)

Demande de libération du cours

Par la présente, je soussigné(e) _____ demande une libération
du cours de ma fille / mon fils _____ pour le jour / la période
du _____ au _____ 20__.

Motif: _____

Elle/Il s'efforcera de rattraper la matière des cours ratés. Je demande d'excuser son absence.

date

nom et signature (père/mère/tuteur)



DEMANDE DE DISPENSE DE SUIVRE LES COURS

Madame la titulaire de classe, Monsieur le titulaire de classe,
Madame la présidente d'un comité d'école, Monsieur le président d'un comité d'école,

Par la présente, je soussigné(e) vous prie de bien vouloir accorder à mon enfant une dispense de fréquentation des cours conformément à l'article 12 de la loi du 20 juillet 2023 relative à l'obligation scolaire (cf. fin du document).

Vous trouverez tous les détails nécessaires ci-dessous.

Données concernant la personne responsable

Nom(s) :	Prénom(s) :	
Adresse :	Code postal :	Localité :
N° téléphone :	Courriel :	

Données concernant l'élève

Nom(s) de l'enfant :	Prénom(s) de l'enfant :	
Matricule : _ _ _ _ _	Cycle : ...	Titulaire de classe :

Données concernant la dispense de suivre les cours

Date du début de l'absence :	Date de la fin de l'absence :	Nombre de jour(s) scolaire(s) :
Motivation détaillée de l'absence :		

Important : La présente demande est à remettre au titulaire de classe / au président du comité d'école au plus tard 3 jours ouvrés avant le début de l'absence. Cette demande ne concerne que l'élève mentionné ci-dessus.

Date de la demande :	Signature <u>des</u> personnes titulaires de l'autorité parentale :
----------------------	---

Dispense

accordée

refusée

Transfert de la demande à l'autorité compétente

Motif du refus de la demande*

La demande de dispense ne correspond à aucun des motifs invoqués par l'article 12 de la loi du 20 juillet 2023 relative à l'obligation scolaire précitée.

Motivation du refus :

(* Des informations concernant vos droits en matière de recours sont reprises sur la 2^e page du formulaire.)

Transfert de la demande à l'autorité compétente par l'école

Votre demande de dispense dépasse la durée de cinq jours consécutifs ou l'ensemble des dispenses accordées dépasse quinze jours sur une même année scolaire et elle est donc transférée par le/la titulaire de classe ou le/la président(e) du comité d'école au Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (Service de l'enseignement fondamental – obligationscolaire@men.lu) pour traitement conformément à l'article 1^{er} du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des communes.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.
Luxembourg, le

Nom et signature du (de la) titulaire / du (de la) président(e) du comité d'école (biffez s.v.p. ce qui ne convient pas)

Distribution gratuite de lait et de fruits aux écoliers



Pendant l'année scolaire 2024/2025, il sera procédé, comme les années précédentes, à la distribution gratuite de lait aux enfants de l'enseignement fondamental. De plus, la commune participe au programme « fruit4school » qui permet une fois par semaine de distribuer gratuitement des fruits aux enfants.



Bibliothèque scolaire



Les livres disponibles dans la bibliothèque scolaire sont mis à la disposition des élèves dans leurs salles de classe, respectivement dans la salle de bibliothèque, en vue de développer le goût de la lecture chez les enfants.



Plan de développement scolaire



Chaque école et chaque lycée élaborent un plan de développement de l'établissement scolaire (PDS). Ils y définissent leurs propres démarches dans les domaines essentiels pour la réussite de leurs élèves. Pour commencer, les écoles établissent un état des lieux, afin de détecter les forces et les faiblesses de l'organisation de l'école. De cet état des lieux découlent les priorités auxquelles l'école se consacrera, les objectifs à atteindre et les stratégies à déployer.

La loi fixe les domaines essentiels à traiter absolument, mais chaque école est libre d'y ajouter les domaines qui lui semblent indispensables. Le plan de développement de l'établissement scolaire prévoit la collaboration des enseignants et de tous les partenaires de l'école, dont les parents d'élèves. Pour accompagner les écoles fondamentales, 15 instituteurs spécialisés en développement scolaire (I-DS) sont affectés au Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT).

L'objectif principal du PDS de l'école de Reckange-sur-Mess est de soutenir les élèves de façon cohérente le long de leur scolarité au sein de notre école.

Objectif 1: Konzentrationsförderung

Objectif 2: Sproocheförderung am C1

Objectif 3: Sproochevillfalt am Unterrecht integréieren



Le bilan intermédiaire cycle 1 - cycle 4



À la fin des trois trimestres de chaque année scolaire (avant les vacances de Noël, de Pâques et d'été), l'équipe pédagogique établit un bilan intermédiaire du développement des compétences (évaluation formative). Il documente la progression des apprentissages de l'enfant par rapport aux objectifs de fin du cycle.

* Le bilan intermédiaire cycle 1 précoce

Le bilan intermédiaire ainsi que l'entretien individuel ne se font que deux fois par année scolaire.

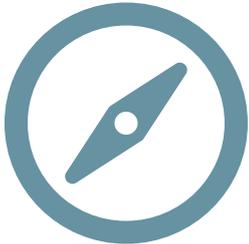
Le bilan de fin de cycle

À la fin de chaque cycle d'apprentissage, l'équipe pédagogique dresse un bilan de fin de cycle (évaluation certificative). Il certifie les acquis de l'élève en vue de son passage au cycle supérieur.

Le bilan intermédiaire et le bilan de fin de cycle sont fondés sur les socles de compétences que l'élève est censé développer au cours du cycle.



Procédure d'orientation au cycle 4



Dès le cycle 4.1, un premier pronostic est établi au troisième trimestre par l'enseignant titulaire de l'élève.

Dans le cadre de l'orientation au cycle 4.2, des échanges individuels sont prévus entre l'enseignant et les parents. Le 2^e échange se situe au début du troisième trimestre, en présence du psychologue du CePAS, si les parents ont opté pour son intervention.

Le 3^e échange individuel constitue l'entretien d'orientation. L'orientation définitive est déterminée au cours de cet entretien d'orientation par une décision commune entre les parents et l'enseignant titulaire de l'élève. La décision d'orientation est basée sur plusieurs facteurs, comme les productions de l'élève, les résultats de l'évaluation des apprentissages de l'élève, les résultats de l'élève aux épreuves communes, les informations recueillies par le psychologue, si les parents ont opté pour son intervention, et ainsi de suite.

En cas de désaccord entre les parents et le titulaire, une commission d'orientation est réunie en vue de dégager une décision. Elle est présidée par le directeur de région et composée d'un enseignant du quatrième cycle de l'enseignement fondamental, un professeur assurant une tâche dans l'enseignement secondaire ; un professeur ou un instituteur assurant une tâche dans l'enseignement secondaire général et un psychologue du Centre psychosocial et d'accompagnement scolaires (CePAS). Les parents de l'élève concerné participent comme membres invités, tout comme l'enseignant titulaire de l'élève et le psychologue, si les parents ont opté pour son intervention.

Site internet pour trouver l'école secondaire qui répond au mieux aux besoins de votre enfant.

► www.mengschoul.lu

Sécurité - Santé

Que faire en cas d'accident scolaire ?



Pour chaque accident d'un élève ayant eu lieu lors des récréations, des heures de cours ou du trajet entre le foyer familial et l'école, un membre du personnel enseignant de l'école complète une déclaration d'accident. Les accidents ayant produit des lésions corporelles chez un élève doivent être déclarés dans les meilleurs délais.

L'original du formulaire dûment complété et validé par le président du comité d'école est à adresser à l'Association d'assurance accident. L'administration fera parvenir un accusé de réception à l'assuré.

Médecine scolaire et contrôle de santé régulier :

Depuis septembre 2001, la médecine scolaire est organisée par la ligue luxembourgeoise de prévention et d'action médico-sociales, en collaboration avec la commune.

Des examens médicaux (bilans de santé) assurés par le médecin scolaire ont lieu dans les classes des cycles 1.1, 1.2, 2.2, 3.2, 4.2 de l'enseignement fondamental. L'examen dentaire est fait par un médecin dentaire.

L'organisation des examens médicaux et la mise en pratique des mesures de dépistage sont à charge d'une infirmière. Si lors des examens, des observations sont faites nécessitant un avis médical complémentaire, une lettre motivée sera envoyée aux parents avec une recommandation de consulter un médecin de leur confiance. L'équipe médico-socio-scolaire est à votre disposition pour toute question ayant trait à la santé, l'intégration scolaire et sociale des écoliers.

Le volet social est assuré par une assistante sociale, qui garde le lien avec la direction, le service scolaire, le personnel enseignant, la commission d'inclusion scolaire, les équipes multi-professionnelles, etc.

► **Site internet : www.ligue.lu**

*



e- Bichelchen : le journal de classe digital

Pour faciliter les échanges entre les enseignants, les éducateurs et les parents, le ministère a mis en place un journal de classe digital, le *e-Bichelchen*.

L'enseignant y inscrit les devoirs à domicile. Les éducateurs, assistants parentaux et les parents y ont également accès. Cela leur permet de superviser l'élève qui y coche les tâches accomplies.



La fonctionnalité « messages », permet aux parents et enseignants de saisir et de communiquer des informations, comme des détails sur l'organisation d'une sortie pédagogique de la classe ou la date de la fête scolaire.

Les parents peuvent également informer le personnel enseignant de l'absence de leur enfant par le biais de cet outil.



Save the Date!

16 NOVEMBRE 2024

PORTES OUVERTES DE LA MAISON RELAIS

Visitez le nouveau bâtiment de la Maison Relais!

Pour des raisons d'organisation, nous vous prions de vous y inscrire par mail à inscription@reckange.lu avant le 1^{er} novembre 2024. À bientôt pour plus de détails!



Sandy Molitor

Responsable
du Service d'éducation et d'accueil
SEA Reckange-sur-Mess
sandy.molitor@croix-rouge.lu



17 rue de la Montée
L-4981 Reckange-sur-Mess
relais.reckange@croix-rouge.lu

Service d'éducation et d'accueil Reckange-sur-Mess

En collaboration avec la commune de Reckange-sur-Mess, la Croix-Rouge luxembourgeoise offre dans notre structure une éducation et un accueil de qualité aux enfants et aux familles. Notre travail pratique se déduit de notre concept pédagogique et des lignes directrices sur l'éducation non formelle des enfants et des jeunes du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et la de Jeunesse.

Encadrement et accueil

Les enfants seront accueillis de 3 à 12 ans, fréquentant le Précoce, les cycles 1 à 4, en dehors des heures de classe. La Maison Relais est ouverte tous les jours ouvrables de 7h00 à 19h00. Elle est fermée les jours fériés et entre Noël et Nouvel an, tout comme la première semaine des congés de pâques.



Concept pédagogique

Les structures d'éducation et d'accueil sont des lieux d'éducation non-formelle. Dans un environnement stimulant, sont créés des processus d'éducation permettant à l'enfant autodéterminé de participer activement au quotidien.

Le service d'éducation et d'accueil :

- propose un environnement propice au développement social, cognitif et moteur de l'enfant,
- offre un travail pédagogique ouvert, adapté à l'âge des enfants, dans des salles/espaces à fonction spécifique (par exemple construction, mouvement, jeux de rôle, créativité...) permettant aux enfants de faire leurs propres expériences en fonction de leurs intérêts et de leurs besoins,
- encourage les enfants à participer activement et de manière démocratique à l'organisation du quotidien du service d'éducation et d'accueil,
- observe et documente l'évolution et le développement de l'enfant.

L'équipe pédagogique

L'équipe pluridisciplinaire se compose d'une responsable, d'une responsable adjointe, d'une référente pédagogique inclusion ainsi que de plusieurs éducateurs et assistants pédagogiques. Nous côtoyons les enfants avec respect, estime, savoir-faire et compétence pédagogique, nous unissons nos compétences individuelles et professionnelles afin d'atteindre des objectifs en commun.

Restauration

Tous les jours de la semaine, aussi bien que pendant les vacances scolaires, les enfants qui sont inscrits pendant la pause du déjeuner recevront un repas. Pour les enfants inscrits les après-midis, un goûter est servi vers 15h45. Lors des vacances scolaires un petit-déjeuner est servi à 9h00.

Afin de garantir une préparation saine, équilibrée et selon des critères durables, les produits servant de base des préparations, utilisés par le personnel, répondront aux critères de qualité suivants :

- Il sera veillé à une utilisation régulière des produits « fairtrade » pour la restauration des élèves.
- La restauration au niveau de la Maison Relais sera organisée par application des critères et conditions du projet lancé par le SICONA Sud-Ouest, (Syndicat Intercommunal, dont la commune de Reckange-sur-Mess est membre), intitulé « Natur geneissen - Mir iesse regional, bio a fair ».

Ce projet vise à proposer aux enfants une restauration répondant à des critères de durabilité et provenant de production régionale et biologique. Il est important que les enfants apprennent d'où provient leur nourriture et quels sont les liens entre une agriculture durable et respectueuse de l'environnement, la protection de la nature et une alimentation saine.



Si vous désirez avoir des informations supplémentaires par rapport à l'institution, ou concernant notre concept pédagogique, n'hésitez pas à consulter le site internet de la Croix-Rouge Luxembourgeoise sous le lien suivant :

www.croix-rouge.lu/fr/service/maisons-relais-creches/mr-reckange-sur-mess/



LES ÉCRANS EN FAMILLE



BEE SECURE

einfach digital



Julia Himmelsheim
Et Théo Kanan

Gérer, éduquer et accompagner

Cette affiche donne une ligne de conduite aux parents qui peuvent l'adapter en fonction des besoins et de la maturité de leur enfant.



APRÈS 12 ANS

L'adolescent(e) s'affranchit de plus en plus des repères familiaux.

- Éteindre le Wifi la nuit
- Continuer à discuter avec votre enfant
- Revoir les règles des écrans en fonction des besoins
- Les besoins évoluent dans le temps

❶ Pas de réseaux sociaux avant 13 ans

ENTRE 9 ET 12 ANS

L'enfant a besoin de découvrir le monde et les relations humaines.

- Privilégier les jeux vidéo à plusieurs
- Âge de l'autonomie
- Garder un œil sur l'utilisation des écrans
- Premier smartphone personnel

ENTRE 6 ET 9 ANS

L'enfant a besoin de découvrir les règles du jeu social.

- Télévision sans images de violence
- 1^{er} pas accompagnés sur internet
- Jeux vidéo à usage modéré
- Pas de journal télévisé pour adultes
- Visionner en autonomie avec un adulte à proximité

❷ Pas d'internet seul avant 9 ans

ENTRE 3 ET 6 ANS

L'enfant a besoin de découvrir ses capacités sensorielles et manuelles.

- Privilégier les écrans interactifs, accompagnés par un adulte
- Jeux vidéo à petite dose, privilégier de jouer en famille
- Pas d'écran dans la chambre
- Télévision déconseillée

❸ Pas de console de jeux individuelle avant 6 ans

AVANT 3 ANS

L'enfant a besoin de prendre connaissance de ses repères en votre compagnie!

- Tablettes tactiles optionnelles :
 - périodes courtes (10min/j)
 - accompagnement par un adulte
 - seul objectif : jouer
- Activités liées aux 5 sens
- La tablette ne remplace pas les jouets traditionnels
- Interaction humaine indispensable

❹ Pas de télévision avant 3 ans

❺ Écrans interactifs

- + Résolution intuitive des tâches
- + Apprentissages par essais et erreurs
- + Capacité d'anticipation et retour d'expérience

Informations utiles

Pour toutes les tranches d'âge, soyez toujours à l'écoute et disponibles, privilégiez les écrans interactifs.

De 3 à 12 ans et plus, respectez les âges indiqués pour les jeux vidéo et les films. Établissez des règles claires sur le temps d'écran.

AVIS AUX PARENTS



Semaine de projet Cirque avec ZappZarap

En collaboration avec le cirque pédagogique ZappZarap, le personnel enseignant organise **un projet cirque pour les élèves du 30 juin au 5 juillet 2025**.

Nous espérons créer un moment inoubliable pour vos enfants, et pour cette raison, nous avons besoin de votre aide.

Pour le 29 juin 2025, nous recherchons des parents volontaires pour nous aider à monter le chapiteau à partir de 12h.

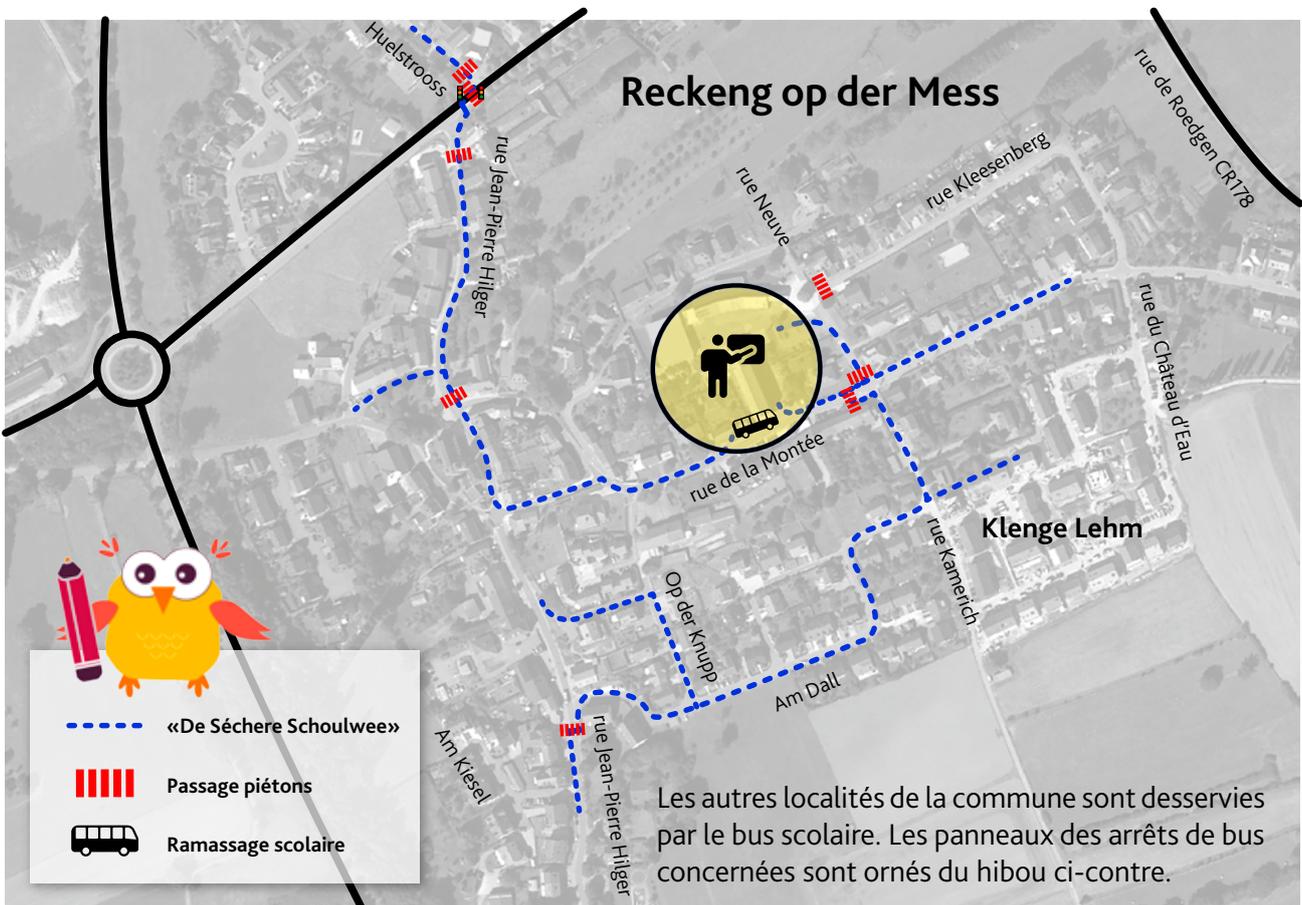
Dans ce chapiteau, différents ateliers de cirque seront prévus tout au long de la semaine, afin que vos enfants puissent vous surprendre avec leurs représentations le vendredi 4 juillet et le samedi 5 juillet 2025.

Pour financer cet événement, diverses activités seront organisées tout au long de l'année scolaire. **Par ailleurs, nous sommes également à la recherche de différents sponsors.** Si vous connaissez une entreprise qui veut nous soutenir, vous pouvez contacter le comité d'école. Les élèves et le personnel enseignant vous remercient de votre soutien.



Le chemin scolaire en toute sécurité

Découvrez le «Séchère Schoulwee» à Reckange





MOL NACH EMOL

Mol nach emol - Donner une deuxième vie au matériel scolaire

Le projet **Mol nach emol** axé sur l'intégration de l'économie circulaire dans le système éducatif a désormais pris pied sur le territoire du Luxembourg. Le projet propose une revalorisation du matériel scolaire et souhaite insérer davantage de pratiques durables dans les écoles et foyers. Les piliers fondamentaux du projet : le réemploi, la sensibilisation, l'éducation et l'inclusion.

Un projet de réemploi

Le centre de ressources SIVEC collecte chaque année 6.600 tonnes de matériaux, dont une grande partie est en très bon état, mais pourtant destinée à être incinérée. Face à cette réalité, SIVEC, EBL, SDK, Fondation Kräizbiereg, l'Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte et CK ont uni leurs forces pour promouvoir la réutilisation du matériel scolaire en bon état jeté ou dévalorisé et faciliter la deuxième main de matériel scolaire. Grâce à des points de collecte dans les différentes écoles et partenaires, on contribue à la prévention du gaspillage et des salles de classe entières peuvent bénéficier gratuitement de ces ressources.

Un changement de mentalités

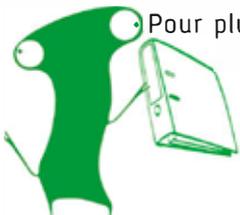
Bien plus qu'une opération de revalorisation, **Mol nach emol** vise à transformer les perceptions de la consommation et de la valeur des objets. **Mol nach emol** espère instaurer un changement dans la manière dont nous concevons et utilisons le matériel scolaire. Cette initiative sensibilise les élèves à repenser leur relation quotidienne avec les objets, favorisant des pratiques durables dès le plus jeune âge. Le projet concrétise ainsi l'économie circulaire dans les écoles et les foyers, rendant alors son approche éducative. Le SIVEC, l'EBL, la SDK et la Fondation Kräizbiereg espèrent ainsi transformer les ressources en opportunités durables.



Agir ensemble pour l'environnement et la société

En outre, **Mol nach emol** se positionne également comme projet social. La Fondation Kräizbiereg, offrant un plan de vie aux personnes en situation de handicap physique, prend en charge la collecte et le traitement du matériel. Tout le matériel déposé dans les points de collecte accompagnés par un petit univers de bonhommes est acheminé vers la Fondation Kräizbiereg. Dans leurs ateliers, le matériel est trié, nettoyé, désinfecté, et les crayons sont taillés. Ces matériaux sont ensuite intégrés dans des kits recyclés personnalisés, prêts à être réutilisés de manière durable tout en contribuant à l'économie circulaire.

Le Projet **Mol nach emol** encourage activement la communauté à participer à cette démarche écologique en déposant leur matériel scolaire inutilisé dans les points de collecte dédiés. Ainsi, les citoyens contribuent non seulement à la préservation de l'environnement mais offrent également aux autres la possibilité de bénéficier de ressources éducatives sans utiliser de nouvelles matières premières.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site internet www.molnachemol.lu.



Emweltberodung Lëtzebuerg a.s.b.l.

Contact :
(+352) 621 753 628 ; info@ebl.lu

www.molnachemol.lu

Bamhaus
18F, rue de la Cimenterie
L-1337 Luxembourg



MOL
NACH
ENGL



UN PROJET PAR :



AVEC LE SOUTIEN DE :



CEUVRE
Nationale de Secours
Grande-Duchesse Charlotte



Administration communale
de Reckange-sur-Mess



<http://reckeng.schoul.lu>
<http://www.reckange.lu>